PRÉFET
DE LA VENDÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Bureau de la réglementation
et de l'ingénierie territoriale

Arrêté N° 153/SPS/24
portant autorisation de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique à l'occasion de la manifestation « CLUB 2024-JO», à Saint Christophe du Ligneron, la Garnache, Froidfond, Chateauneuf, Challans, Bouin

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 613-1 ;

Vu le décret du Président de la République du 03 novembre 2021 nommant Monsieur Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée ;

Vu le décret du Président de la République du 20 mars 2024 portant nomination de Monsieur Jean-Pierre BALCOU en qualité de sous-préfet des Sables-d'Olonne ;

Vu l'arrêté du préfet de la Vendée en date du 05 juillet 2024 portant délégation générale de signature à Monsieur Jean-Pierre BALCOU, sous-préfet des Sables-d'Olonne et à certains personnels de la sous-préfecture ;

Vu la demande présentée le 07 juin 2024 par M. Franck BERNARD, gérant de la société ACTILIUM SÉCURITÉ, sise 37 bis rue de la Grande Sauzaie 85470 Brétignolles-sur-Mer, tendant à obtenir, pour le compte de Challans Gois Communauté, l'autorisation d'assurer une mission de surveillance et de gardiennage, à partir de la voie publique, à l'occasion de la manifestation « CLUB 2024-JO » du mardi 30 juillet au samedi 31 août 2024 à Saint Christophe du Ligneron, la Garnache, Froidfond, Chateauneuf, Challans, Bouin;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Saint Christophe du Ligneron, reçu le 25 juillet 2024 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de la Garnache, reçu le 26 juillet 2024 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Froidfond, reçu 26 le juillet 2024 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Chateauneuf, reçu le 11 juillet 2024 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Challans, reçu le 10 juillet 2024 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Bouin, reçu le 24 juillet 2024 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Commandant la compagnie de gendarmerie des Sables d'Olonne, reçu le 09 juillet 2024 ;

54 avenue Georges Pompidou
CS 90400 – 85109 Les Sables d'Olonne Cedex
Tél. : 02 51 23 93 93 – Mail : sous-prefecture-des-sables-d-olonne@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr

Arrête

Article 1 : la société dénommée « ACTILIUM SÉCURITÉ » (n° d'agrément AUT-085-2118-03-21-20190362172), sise 37 bis rue de la Grande Sauzaie 85470 Brétignolles-sur-Mer, représentée par M. Franck BERNARD, est autorisée à assurer la surveillance et le gardiennage, à partir de la voie publique, à l'occasion de la manifestation « CLUB 2024*JO», à Saint Christophe du Ligneron, la Garnache, Froidfond, Chateauneuf, Challans, Bouin,

Saint Christophe du Ligneron

le mardi 30 juillet 2024

de 14h00 à 22h00 1 agent de sécurité

Place de la Liberté

La Garnache

le mercredi 31 juillet 2024

de 14h00 à 22h00 1 agent de sécurité

Stade du Genêt

8, rue du Chemin Bas

Froidfond

le vendredi 02 août et le samedi 03 août 2024

de 14h00 à 22h00 1 agent de sécurité

la nuit du vendredi 02 août au samedi 03 août 2024

de 22h00 à 09h00 1 agent de sécurité

Extérieur Salle Anne Roumanoff

72, rue de l'Océan

ou

Place de la Mairie

Châteauneuf

le dimanche 04 août 2024

de 14h00 à 22h00 1 agent de sécurité

Motte Féodale

Challans

le mercredi 07 août et le jeudi 08 août 2024

de 14h00 à 22h00 1 agent de sécurité

la nuit du mercredi 07 août au jeudi 08 août 2024

de 22h00 à 09h00 1 agent de sécurité

Parc de la Coursaudière

9, rue de la Cité

et

Prairie Malraux

rue André Malraux

Bouin

le vendredi 09 août 2024

de 14h00 à 22h00 1 agent de sécurité

Place du Pavillon

Challans

le samedi 31 août 2024

de 14h00 à 22h00 1 agent de sécurité

Parc de la Coursaudière

9, rue de la Cité

et

Prairie Malraux

rue André Malraux

Article 2 : la mission de surveillance et de gardiennage à partir de la voie publique sera exercée par les agents de sécurité de la société « ACTILIUM SÉCURITÉ » figurant dans le tableau ci-dessous :

Nom Prénom	N° de carte professionnelle
ATLAN Yannick	N° 085-2029-03-15-20240007197
DUTERTRE Nicolas	N° 085-2026-04-30-20210489315
LEMEUNIER Anthony	N° 085-2027-04-22-20220576266
MOSER Aurélie	N° 085-2026-11-23-20210367243
BUSGUTH Heetnarain	N° 085-2024-08-08-20240023157
CRAPET Gérard	N° 085-2029-01-30-20240094692
PEZON Eric	N° 085-2019-09-05-20190023589
PFEIFFER Doriane	N° 085-2027-06-16-20220819391
RAHARIJAONA MAHAISON Narindra	N° 085-2027-10-26-20220621919

Article 3 : les agents de surveillance visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

Article 4 : la présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet,

- d'un recours gracieux adressé à M. le Sous-Préfet des Sables d'Olonne, 54 avenue Georges Pompidou – CS 90400 – 85109 Les Sables d'Olonne,
- d'un recours hiérarchique envoyé à M. le Ministre de l'intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – cabinet – bureau des polices administratives – Place Beauvau – 75008 Paris),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 Allée de l'Ile Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes Cedex 01),

dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse htpps://www.telerecours.fr

Article 6 :

- M. le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,
- M. le Commandant de la compagnie de gendarmerie des Sables d'Olonne,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera

adressée ainsi qu'au représentant de la société « ACTILIUM SÉCURITÉ ».

Un exemplaire du présent arrêté sera publié sous forme numérique au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée (consultable à l'adresse http:/www.vendee.gouv.fr).

Fait aux Sables d'Olonne le 30 juillet 2024

Pour le Préfet de la Vendée et par délégation
Le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,

Jean-Pierre BALCOU